

Éditorial

Serge Langlois, D.D.S.
Président



Rapport annuel du président à l'assemblée générale

Le 30 mai 2016

Dans mon rapport annuel de 2016, je vous ferai part des réalisations de votre association, l'ACDQ, dans la seule perspective des enjeux auxquels nous aurons à faire face au cours des mois à venir, car nous vivons aujourd'hui une situation exceptionnelle par sa gravité.

En cette 50^e année d'existence, l'ACDQ doit s'élever comme jamais en rempart contre les attaques envers notre profession qui fusent de toutes parts. C'est un tour d'horizon de ces enjeux et de nos grands chantiers que je vous invite à faire.

Notre organisation : une ACDQ plus efficace

Charité bien ordonnée commence par soi-même, dit le proverbe. J'évoque donc en tout premier lieu la réorganisation de la gouvernance de notre association afin de la rendre plus efficace, plus souple et plus imputable.

Aussi, avons-nous modifié notre mode de prise de décisions. Avec les amendements à nos statuts, notre conseil d'administration comptera désormais moins de membres mais il se réunira plus souvent, alliant ainsi souplesse et contrôle démocratique.

Dorénavant, nous aurons aussi des comités statutaires sur les politiques et sur la gestion des risques, ce qui améliorera notre gouvernance et nous permettra de mieux planifier et prévoir nos actions.

Enfin, alors que jusqu'ici tout membre qui posait sa candidature pouvait accéder à la présidence sans avoir siégé au conseil d'administration, nous avons

estimé qu'il serait plus pertinent d'avoir à la tête de notre association un membre qui est en mesure d'assumer le leadership en toute connaissance des dossiers qu'il aura à traiter et à défendre. Par conséquent, bien que le président continuera d'être élu par le conseil d'administration, celui-ci devra, en revanche, choisir le président parmi ses propres membres. En d'autres termes, pour accéder à la présidence, il faudra désormais avoir occupé auparavant la fonction d'administrateur.

Ces décisions sont le résultat d'une vaste réflexion et de débats internes qui ont fait consensus et qui nous renforceront comme organisation.

Le régime public de soins dentaires : la négociation s'amorce

La prochaine négociation du régime public de soins dentaires que nous entamons portera bien sûr sur les tarifs que peuvent pratiquer les dentistes, mais elle portera aussi sur la qualité des soins, qui doivent être au cœur des priorités et des objectifs du régime.

Si le gouvernement du Québec se préoccupe réellement de la santé buccodentaire des Québécois couverts par le régime, s'il veut que ce régime en soit un de qualité, il est essentiel de l'actualiser et de dégager les marges financières nécessaires. Et, je tiens à le préciser, je n'évoque pas ici des marges financières pour les dentistes, mais bien pour améliorer les soins couverts, donc pour les patients.

Il est en effet impératif de rétablir la couverture de la prévention qui a

été enlevée en 1982 avec les conséquences que l'on sait. Il est aussi impensable qu'aujourd'hui encore, les composites ne soient pas couverts, pas plus que les scellants avec radiographies préopératoires. Ce sont de graves lacunes qu'il importe de combler.

Alors que l'on revendique avec raison l'accroissement de l'accessibilité des soins dentaires pour les plus démunis et pour les personnes en perte d'autonomie — et particulièrement les aînés —, **il est plus qu'urgent que le gouvernement, s'il est vraiment sérieux dans ses intentions, actualise le régime public de soins dentaires.** C'est ici que l'on pourrait parler d'une véritable modernisation. Nous avons déjà accumulé trop de retard dans ce domaine.

L'ACDQ continuera de faire valoir cette nécessité. Et ses membres seront, en temps et lieu, invités à faire leur part dans cette négociation qui s'amorce et que nous abordons avec énormément de rigueur et de sérieux.

Notre plan de communication : objectif atteint

Par suite de la réalisation de l'ensemble des volets de la première phase de notre plan de communication triennal, l'assemblée générale a voté, l'an dernier, en faveur d'une cotisation spéciale pour soutenir la seconde phase.

C'est donc en janvier dernier que nous avons mis en œuvre une campagne publicitaire dont l'objectif correspond à la volonté clairement exprimée par la quasi-unanimité de nos membres :

protéger notre champ de pratique et la qualité des soins dentaires et faire valoir que seul le dentiste est en mesure de faire un examen, de poser un diagnostic et d'établir un plan de traitement.

La tâche n'a pas été facile. Faire valoir que les dentistes sont les seuls garants de la santé buccodentaire, c'est, il va sans dire, exclure les autres. Or, les hygiénistes dentaires sont nos collaboratrices et elles accomplissent un excellent travail dans leur champ de compétence. Aussi, étions-nous conscients qu'en choisissant de défendre clairement le mandat donné à 98 % par nos membres, nous risquions de déplaire à certaines hygiénistes dont quelques-unes sont, c'est bien normal, influencées par les attaques de leur ordre professionnel contre les dentistes et leur compétence exclusive.

Nous avons eu beau mettre en évidence la complicité qui existe entre dentistes et hygiénistes dans le cabinet dentaire, nous avons eu beau peser chaque mot et chaque intonation pour livrer notre message, cela n'a pas empêché certains de les déformer et de transformer le « il y a juste elle qui peut faire un diagnostic » en « tu es juste une hygiéniste », ce qui n'a, évidemment, rien à voir avec la réalité.

D'ailleurs, certains dentistes, une minorité certes, mais on ne peut l'ignorer, ont moins apprécié cette campagne que les précédentes parce qu'elle a entraîné de la grogne dans leur cabinet. C'était cependant le mandat très fort que nous ont clairement donné nos membres, et il faut savoir vivre avec ses conséquences.

Malgré tout, les résultats du sondage montrent que nous avons eu raison de

présenter le message comme nous l'avons fait car, en ce qui concerne la cible de notre campagne, le grand public, nous avons parfaitement atteint nos objectifs. **Mieux encore, de toutes celles que nous avons menées, cette campagne a été la plus remarquée, la mieux comprise, la plus attribuée à la profession, celle qui l'a le plus valorisée et celle qui a apporté le plus de notoriété à l'ACDQ.**

Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas et nous ne devons pas faire mieux. Et nous tirerons des leçons des évaluations de cette campagne, comme nous l'avons fait de toutes les autres, de manière à mieux remplir le mandat que vous nous avez confié.

Les assureurs : une lutte pour l'autonomie professionnelle

Le dossier n'est pas nouveau, mais il a atteint cette année une ampleur redoutable.

Disons-le d'emblée, c'est bien notre autonomie qui est le véritable enjeu de cette lutte pour contrer les tentatives des assureurs de contourner l'ACDQ, qu'une écrasante majorité de dentistes veulent voir continuer à jouer son rôle d'intermédiaire. Leur objectif : imposer chacun leurs propres règles.

Les ambitions des assureurs visent les outils que l'ACDQ a développés pour ses membres afin de faciliter leurs relations avec les assureurs et les tiers payeurs : Dentaide, Net+ ACDQ et le Réseau ACDQ. Ils ne veulent pas d'intermédiaire entre eux et les dentistes. Ils veulent établir des « liens d'affaires » avec les dentistes.

Si les dentistes laissent faire, les assureurs continueront de gagner surnoisement du terrain dans leur cabinet.

Ils auront bientôt carte blanche pour vous imposer la fréquence des paiements, des variations des détails de paiement, la nécessité de faire de multiples interventions auprès d'eux, diverses fréquences pour les dépôts bancaires, voire éventuellement des corrections de paiements sans votre autorisation ou encore une imposition de frais à leur discrétion. Sans mentionner les coûts indirects et les tâches administratives qui vous incomberaient. Nos collègues du Canada anglais et des États-Unis, qui sont pris dans ce carcan, en ont long à dire sur ce modèle de fonctionnement.

Pour nous défendre, nous disposons de Dentaide et de Net+ ACDQ, des moyens nécessaires, efficaces, qui protègent nos intérêts. J'en profite ici pour vous inviter à continuer d'appuyer Dentaide et, si vous ne l'avez pas encore fait, à vous abonner sans plus tarder à Net+ ACDQ.

Nous avons ainsi lancé le mot d'ordre pour mettre fin à la délégation de paiement et mis en garde les dentistes contre tout engagement contractuel avec un assureur ou un tiers payeur. À celles et ceux qui craindraient la réaction de leurs patients, je signale que tous les dentistes qui ont pris le temps d'expliquer la situation à leurs patients n'ont récolté que compréhension et acceptation de leur part.

Le partenariat proposé par l'ACDQ à tous les assureurs repose sur des fondements clairs. D'abord, que c'est le rôle de l'assureur et non celui du dentiste d'expliquer aux patients le contenu de leur régime d'assurance. Ensuite, qu'il faut établir des normes relatives à la gestion des plans de traitement.

De plus, qu'il faut uniformiser la transmission des réclamations, quel que soit l'assureur concerné. Également, que l'on utilise le seul système de paiement direct aux dentistes qui soit balisé, à savoir Dentaide. Enfin, que les assureurs respectent le choix des dentistes qui désirent utiliser Net* ACDQ plutôt que leur module de transmission.

Nous sommes disposés, comme nous l'avons toujours été, à apporter les améliorations possibles, voire nécessaires. Nous avons fait des propositions en ce sens aux assureurs. **Mais le rôle d'intermédiaire de l'ACDQ entre assureurs et dentistes est une condition absolue pour en arriver à un règlement.** C'est la volonté de plus de 96 % de nos membres, et cette volonté sera respectée. Par l'ACDQ et par les assureurs.

Une étape importante a été franchie : nous avons une entente de principe sur cette base avec les assureurs québécois qui sont actuellement partenaires de Dentaide. Il reste à convaincre les compagnies nationales de comprendre tous les avantages de ce partenariat et de l'adhésion à Dentaide.

La proposition de l'OPQ : une attaque brutale contre le champ de pratique et la qualité des soins

J'aborde à présent un grave danger qui nous guette à la fois comme professionnels de la santé et comme défenseurs de la qualité des soins buccodentaires des Québécois. Le projet de révision de la réglementation qui touche le partage des responsabilités au sein de l'équipe dentaire proposé par l'Office des professions du Québec (OPQ) rejette, sans la moindre justification, toutes les démarches qui

ont été faites pour améliorer la version précédente de son projet. En réalité, la dernière proposition de l'Office est encore pire que la précédente; ce n'est pas peu dire.

En effet, les principales propositions de l'OPQ consistent, d'une part, à réduire le champ de pratique des dentistes et, de l'autre, à accorder aux hygiénistes dentaires et aux denturologistes une autonomie élargie, qui leur permettrait de poser des actes sans ordonnance et sans examen préalable du dentiste afin, prétend-il, d'améliorer l'accès aux soins buccodentaires.

Cette proposition n'apporte pas de solutions pour améliorer l'accessibilité de toutes les tranches de la population aux soins dentaires, le réel objectif de la révision réglementaire. La proposition de l'OPQ n'augmentera en rien l'accès aux soins, n'en diminuera absolument pas les coûts, n'améliorera pas la santé buccodentaire, ne sera pas applicable, détériorera au contraire un système qui fonctionne bien. Bref, il constitue la réponse la moins adaptée aux besoins des patients.

Dans la meilleure des hypothèses, la proposition de l'Office n'aura pas le moindre effet sur l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois. En fait, il est bien plus évident qu'elle la fera régresser et qu'elle effacera des gains durement acquis au fil des ans.

Il n'est donc pas étonnant que 98 % des membres appuient la position de l'ACDQ qui stipule que « l'examen, le diagnostic et le plan de traitement du dentiste sont préalables à tout traitement effectué par un hygiéniste

ou un denturologiste, comme le prescrit la réglementation en vigueur actuellement. »

Depuis des années, mais de manière encore plus virulente qu'auparavant, l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) — qui a semble-t-il oublié sa principale mission de protéger le public — est en guerre contre notre profession et **présente l'examen par le dentiste comme un obstacle à l'accessibilité des soins buccodentaires, alors qu'il en est le seul garant.**

À coup de semi-vérités et de contrevérités, il tente de faire valoir que l'autonomie des hygiénistes améliorera l'accès aux soins, en diminuera les coûts, et se traduira par une meilleure santé buccodentaire des Québécois. Il a d'ailleurs produit et lancé sur la place publique à grand renfort de médias, une « étude » prétendument économique, présentée comme une recherche indépendante et fiable pour soutenir ses prétentions.

La réalité est tout autre. Une véritable recherche indépendante, que nous avons commandée à une firme externe et que vous pouvez consulter, a démontré hors de tout doute que ce document est incomplet, truffé d'erreurs et sans la moindre base solide.

Dans ce même esprit simpliste, sans le moindre fondement scientifique, la proposition de l'Office des professions met à mal ce qui fonctionne remarquablement bien et nous conduit vers l'éclatement du modèle actuel de pratique interdisciplinaire qui a fait ses preuves, nos cliniques dentaires.

Il nous faut donc affirmer haut et fort que **l'amélioration de la santé**

buccodentaire des Québécois passe par une seule voie : celle d'un meilleur accès à l'examen, au diagnostic et au plan de traitement pour tous les patients et pour tous les types de soins, curatifs et préventifs.

On ne peut laisser croire que ce sont des soins sans examen qui feront avancer le cours des choses. Les résultats obtenus ailleurs, là où on a mis en place de telles mesures, sont éloquentes : on n'y a observé aucune amélioration de l'accessibilité des soins.

C'est pourquoi tous les Québécois devraient conserver leur droit d'accès aux dentistes qui, loin d'être des obstacles, sont les seuls garants du progrès dans ce domaine.

Le 26 mai, vous avez reçu le communiqué 393, dans lequel nous vous demandons d'aller sur le site de l'ACDQ et d'envoyer une lettre à votre député afin d'affirmer votre opposition à la proposition de l'OPQ. Il est très important que chacun d'entre nous pose ce geste. Plus nous serons nombreux à parler d'une même voix, plus les décideurs entendront notre message et y prêteront l'attention qui s'impose. Investissez deux minutes dans l'avenir de notre profession : on a besoin de vous!

Filiales, partenaires et engagement social

Un mot à présent sur nos filiales et nos partenaires, dont la santé générale et la qualité des services méritent amplement que l'on y consacre un moment quand vient l'heure des bilans.

La Société de services dentaires

La mission de la Société de services dentaires (SSD) est de procurer à nos membres des services spécifiquement conçus pour les dentistes.

- ▶ **Dentaide** est l'intermédiaire indispensable entre les dentistes et les assureurs. Plus de 90 % parmi nous y sommes abonnés. Elle gère le seul système de paiement direct balisé par des contrats qui respectent notre autonomie professionnelle et notre liberté de pratique.
- ▶ **Net* ACDQ** est le seul réseau sécurisé (intranet des dentistes) qui appartient aux dentistes du Québec et qui est conçu en fonction de leurs besoins. Il a fait des pas de géant cette année puisqu'il couvre désormais près des deux tiers des dentistes et que plus de 1000 cabinets y ont jusqu'ici adhéré.

- ▶ **Progident** est d'une importance capitale pour les dentistes. Il est le leader québécois en matière de logiciels de gestion des cabinets dentaires, avec 36 % de parts de marché, loin devant tous les autres. La SSD en est propriétaire à 50 %, ce qui nous garantit la propriété des codes sources. Ainsi, si un autre fournisseur devait fermer ses portes, les données de ses clients risqueraient d'être perdues, alors qu'une telle situation ne peut survenir chez Progident.

Sogedent

Filiale à 100 % de l'ACDQ, son conseil d'administration est composé exclusivement de dentistes. Elle voit depuis 35 ans à protéger les intérêts financiers de ses membres en matière d'assurances de personnes et de dommages. Elle offre à 3 500 clients et plus une gamme de services conseils et de produits conçus pour les dentistes et les étudiants en médecine dentaire, dont tout récemment l'assurance des frais juridiques.

La Financière des professionnels

L'ACDQ en est actionnaire avec quatre autres associations professionnelles : la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), la Chambre des notaires du Québec (CNQ), l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP). Son conseil d'administration est composé d'un représentant de chacun des actionnaires, auxquels s'ajoutent des experts externes spécialisés du domaine financier. Elle procure, chaque année, à ses clients des rendements forts intéressants à des coûts très concurrentiels, même en ces temps particulièrement difficiles pour les gestionnaires de fonds.

Engagement humanitaire

Nous avons poursuivi notre engagement social en appuyant sous diverses formes les organismes suivants :

- ▶ Dentistes Sans Frontières (DSF)
- ▶ Clinique dentaires des jeunes de la rue du CSSS Jeanne-Mance
- ▶ Fondation des Auberges du cœur
- ▶ McGill Dentistry Outreach Program
- ▶ Réseau de recherche en santé buccodentaire et osseuse
- ▶ Journée scientifique de l'Université de Montréal
- ▶ Journée scientifique de l'Université Laval

Briser le siège par notre engagement et notre solidarité

Il existe deux façons de réagir lorsque l'on est une profession en état de siège : se résigner et laisser aller les choses sans intervenir; ou alors prendre sa destinée en main et changer le cours des choses.

En réalité, nous n'avons pas vraiment le choix. **Notre devoir de professionnels de la santé nous impose de faire le nécessaire pour empêcher les reculs que l'on veut nous imposer.** Notre force réside en deux atouts.

Le premier, notre solidarité, nous permet de relever ensemble tous les défis qui se présentent et de faire face à toutes les situations.

Le second, notre professionnalisme et notre compétence, nous permet de déterminer ce que devraient être les soins dentaires. Nul n'est mieux placé que les dentistes pour le faire. Nul n'est aussi compétent que nous le sommes. Nul n'est plus à même de

défendre l'intérêt des patients. À cet égard, nos intérêts rejoignent ceux de la population car, entre les prétentions de l'OPQ et l'indifférence des autorités gouvernementales, nous sommes le dernier rempart contre la détérioration de la santé buccodentaire des Québécois.

À ceux qui auraient des doutes sur notre capacité d'y parvenir, je rappellerai en terminant cette belle citation de Margaret Mead : « Ne doutez jamais du fait qu'un petit groupe de citoyens sérieux et engagés puisse changer le monde. En fait, ce n'est que comme ça que le monde a toujours changé ».¹

Je ne saurais conclure sans saluer l'engagement des membres du conseil d'administration qui ont vécu une année intense, des membres des comités qui nous ont soutenus, des employés de l'ACDQ et de notre directeur général, qui n'ont compté ni leur temps ni leur énergie. Je les en remercie bien sincèrement, et je vous remercie de votre attention.

Serge Langlois, D.D.S.
30 mai 2016

1. Never doubt that a small group of thoughtful, committed citizens can change the world; indeed, it's the only thing that ever has.

Mordez à pleines dents dans la solidarité internationale



**DENTISTES
SANS
FRONTIÈRES**

RECRUTEMENT

Recherchés
Dentistes
Hygiénistes
Assistants

Mission Tanzanie | Moshi
novembre 2016

Information :
Petain Saavedra
1 877 873-2433 #6005
p.saavedra@terresansfrontieres.ca
www.terresansfrontieres.ca